



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A) – dossier 3/2026/0009/170

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/2026/0009/170 du 19 février 2026, le Ministre du Travail a autorisé

à l'Administration des bâtiments publics la modification du délai de mise en exploitation (3/2024/0134) d'une structure de jour et de nuit pour enfants en bas âge à Pétange, rue Batty Weber n°47D, numéro cadastral 1384/9636.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 26 février au 7 avril 2026 inclus).

Pétange, le 25 février 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,